



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.02.11

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : SRD (28) / E (10) / RN (15)
ABSTENTION : UDC (19) / M.RAIMBAULT / A.CUIGNACHE

OBJET : Plan d'actions pour la biodiversité en région Centre-Val de Loire

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **2 et 3 juillet 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

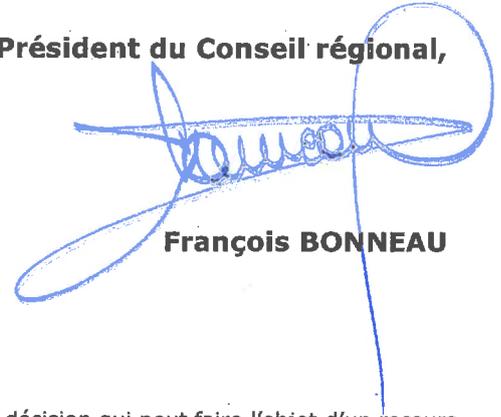
Vu l'avis émis par le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional en date du 29 juin 2020,

Considérant que la Région est active depuis plusieurs années en matière de protection de la diversité et ambitionne de devenir territoire à biodiversité positive d'ici 2030

DECIDE

- d'approuver le plan d'actions pour la biodiversité en région Centre Val de Loire joint en annexe
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer les documents relatifs à cette décision ainsi que tous les actes afférents.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 6 juillet 2020

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



Plan d'actions pour la biodiversité en région Centre-Val de Loire

Table des matières

Introduction	4
I. La Biodiversité : alerte sur un enjeu universel	5
1. <u>Etat de la biodiversité en France : synthèse du rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)</u>	5
2. <u>Etat des lieux de la biodiversité en région Centre-Val de Loire (sources Observatoire Régional de la Biodiversité 2017)</u>	6
II. Le cadre de l'action régionale	7
1. <u>La Stratégie Régionale pour la Biodiversité</u>	7
2. <u>Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)</u>	8
3. <u>Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)</u>	9
4. <u>L'articulation avec les politiques nationales et européennes</u>	10
III. L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire ...	10
IV. Une Région engagée avec l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire	12
1. <u>Agriculture et biodiversité</u>	12
2. <u>Changement climatique : trois propositions de coalitions pour la COP régionale</u>	13
3. <u>Les Solutions Fondées sur la Nature</u>	13
V. Dix engagements de la région Centre-Val de Loire	15
Volet Protection	15
1. <u>Poursuivre la création des aires protégées</u>	15
2. <u>Déployer des outils de protection de la biodiversité ordinaire</u>	16
3. <u>Promouvoir les Parcs Naturels Régionaux</u>	16
4. <u>Restaurer les continuités écologiques</u>	17
5. <u>Installer la Nature en ville et végétaliser les espaces</u>	18
6. <u>Développer la recherche pour faire face aux aléas climatiques</u>	19
Volet Mobilisation	20
7. <u>Mobiliser les entreprises et les agriculteurs</u>	20
8. <u>Encourager l'engagement des collectivités</u>	20
9. <u>Amplifier le soutien aux initiatives pour le climat et la biodiversité</u>	21
10. <u>Sensibiliser l'ensemble des habitants</u>	21
VI. Propositions du Président	22

ANNEXE 1

<u>Interventions régionales au titre de la biodiversité</u>	23
1. <u>Au titre des politiques dédiées au patrimoine naturel</u>	23
2. <u>Au titre de la politique de l'eau</u>	26
3. <u>Au titre de la politique d'aménagement du territoire</u>	26
4. <u>Au titre de l'agriculture</u>	28
5. <u>Au titre de la Recherche</u>	29

ANNEXE 2

<u>L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) une stratégie élaborée collectivement et déclinée annuellement</u>	30
--	-----------

Introduction

2020 est une année charnière à l'échelle mondiale. Elle constituera pour demain la date de référence pour l'humanité de s'engager ou non vers un devenir économique, écologique et sociétal soutenable individuellement et collectivement. La crise sanitaire entraîne un traumatisme collectif sans précédent. Ses répercussions catastrophiques dans la vie économique, en particulier pour les plus vulnérables, mais aussi le bouleversement des valeurs qu'elle induit doivent amener à repenser en profondeur notre rapport à la planète.

L'humanité fait partie de la biodiversité de la planète, pourtant chaque jour, la pression qu'elle exerce sur ce monde vivant se fait plus grande. La biodiversité, la variété et la variabilité du monde vivant sous toutes ses formes, ce sont d'abord des équilibres aujourd'hui bouleversés par l'omniprésence de l'activité humaine.

La dégradation et la fragmentation des milieux naturels sont en effet les premières causes de cette évolution depuis plusieurs décennies. Le changement climatique, lui aussi conséquence de nos modes de développement, ajoute à ces désordres : perturbation des saisons végétales et de la pluviométrie, modification de l'aire de répartition des espèces et des habitats naturels par l'intrusion d'activités humaines dans des lieux jusque-là préservés, fréquence et gravités des risques naturels (inondations, sécheresses). Ces phénomènes se combinent enfin avec les autres pressions dont nous sommes aussi responsables : les pollutions ou la circulation d'espèces envahissantes.

Ce contexte, que beaucoup de scientifiques désignent comme une des causes de l'apparition du coronavirus, impose que la biodiversité devienne une préoccupation majeure.

Il ne s'agit pas seulement de la préservation de telle ou telle espèce remarquable mais bien de la protection de milieux favorables à la vie, indissociables des sociétés humaines. Les services rendus par la nature sont innombrables et concernent des secteurs vitaux aux premiers rangs desquels la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable ou l'adaptation au changement climatique. La biodiversité est « l'assurance-vie de la vie elle-même » (ONU). La prise en considération de la biodiversité n'est pas une option faute de se le voir rappeler durement.

Depuis 2015, la Région est la collectivité chef de file pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. Elle est active depuis de longues années en la matière : création de l'Ecopole en 2008, adoption de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité en 2011, du SRADDET en 2019 et création avec l'Etat de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire le 1^{er} janvier 2019.

L'ambition de la Région Centre-Val de Loire est de devenir territoire à biodiversité positive d'ici 2030, c'est à dire un territoire où l'ensemble des actions mises en

œuvre doit générer plus de biodiversité qu'il n'en est détruit, et où la nature est perçue comme un atout et non comme une contrainte.

Ce document présente les enjeux liés à la sauvegarde de la biodiversité, le bilan des actions déployées depuis fin 2011 ainsi qu'un plan d'actions pour atteindre cet objectif.

I. La Biodiversité : alerte sur un enjeu universel

Etat de la biodiversité en France : synthèse du rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Ce rapport publié le 6 mai 2019 lance une alerte majeure concernant la perte de biodiversité et affirme que « la santé des écosystèmes dont nous dépendons, comme toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais » et que « un million d'espèces animales et végétales – soit une sur huit – risquent de disparaître à brève échéance.

Or, nous ne pouvons être en bonne santé que dans un monde lui-même en bonne santé.

La plupart des apports de la nature aux populations ne sont pas remplaçables. La biodiversité joue un rôle essentiel dans la provision d'aliments pour les humains et les animaux, la production d'énergie, la fourniture de produits médicinaux et la diversité des ressources génétiques disponibles.

Le rapport d'évaluation de l'IPBES de mai 2019 conclut que les trajectoires actuelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs de conservation et d'exploitation durable de la nature et que les objectifs 2030 ne peuvent être réalisés que par des « changements en profondeur ». L'état de la nature continue de se dégrader et 12 des 16 indicateurs mettent en évidence des tendances qui s'aggravent nettement.

En France, quelques chiffres suffisent à illustrer le déclin de la biodiversité et ses causes. Les populations d'oiseaux des milieux agricoles ont chuté d'1/3 depuis 30 ans. En dix ans, 590 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été remplacés par des zones d'activités, des parkings, des routes et des habitations. Les principales causes du recul de la biodiversité en France sont la destruction des habitats naturels et leur fragmentation, les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et l'impact du changement climatique.

Il reste possible de conserver, de réhabiliter, et d'utiliser la nature de manière durable en déployant de toute urgence des efforts concertés pour réaliser des

actions ciblées. Le rapport de l'IPBES propose une liste d'actions et de voies possibles. Ces actions concernent la production et la consommation des aliments, l'utilisation durable des forêts, la conservation durable des paysages et des écosystèmes, la gestion des eaux douces, la prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance des politiques, l'édification de villes durables, la promotion d'énergie et d'infrastructures durables et l'amélioration de la durabilité des systèmes économiques.

Etat des lieux de la biodiversité en région Centre-Val de Loire (sources Observatoire Régional de la Biodiversité 2017)

La prise de conscience de la perte de biodiversité en région s'est traduite en 2011 par la publication du Livre Rouge des habitats naturels et espèces menacées de la région Centre. L'Observatoire Régional de la Biodiversité, désormais piloté par l'ARB, a ensuite publié en 2017 un état des lieux de la biodiversité en région Centre-Val de Loire.

L'un des principaux constats est que le rythme de destruction d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit de zones d'habitat, d'activités économiques et d'équipements est en Centre-Val de Loire sensiblement plus rapide que la croissance de la population : entre 2012 et 2017, les espaces artificialisés ont augmenté de 1,5 % (source : Corine Land Cover 2018) alors que la population régionale s'est accrue de 0,5 % (source : Insee 2019).

Ces aménagements impactent la faune et la flore soit par destruction de leurs habitats soit par perturbation des continuités écologiques nécessaires au bon accomplissement du cycle de vie des espèces.

En parallèle, sur le territoire de la région, les prairies permanentes très favorables à la biodiversité ont fortement perdu en surface entre 1998 et 2010. Les secteurs du Perche, de l'Ouest de la Touraine, de la Sologne et de la Brenne mais également du Sud du Berry ont connu une diminution importante des surfaces toujours en herbe. En 2018, les surfaces toujours en herbe représentent 12,5 % de la surface agricole utile (SAU), avec de fortes disparités départementales : de moins de 5 % en Eure-et-Loir et dans le Loiret à plus de 20% dans le Cher et l'Indre (source : Agreste 2019).

Les habitats naturels ou semi-naturels les plus menacés en région Centre-Val de Loire, et les plus riches en termes de biodiversité, sont les zones humides et les tourbières, les prairies et le bocage, les pelouses et lisières calcicoles, et les pelouses et landes sur sols acides.

Ces habitats remarquables identifiés dans le SRADDET sous le terme de « sous-trames écologiques prioritaires » sont les supports d'une biodiversité riche et préservée.

Le réseau Natura 2000 couvre près de 18 % de la superficie totale du territoire régional ce qui fait de la région Centre-Val de Loire la troisième région en France la mieux dotée en valeur relative.

Mais l'enjeu porte également sur la « biodiversité ordinaire » qui correspond aux espèces communes, souvent non protégées, mais malmenées et en déclin du fait de l'accumulation de pressions d'origines humaines. A titre d'exemple, la région Centre-Val de Loire accueille 1 600 espèces végétales sauvages et voit nicher ou transiter plus de 350 espèces d'oiseaux.

II. Le cadre de l'action régionale

1. La Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Votée en 2011 la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) se déploie sur 3 axes :

- Développer les connaissances et sensibiliser à la biodiversité ;
- Inscrire la biodiversité dans une dynamique économique et scientifique ;
- Maintenir et reconquérir la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux.

Avec la mise en place de l'Ecopole en 2008, la Région a porté une politique volontariste d'acquisitions et de renforcement des connaissances naturalistes et d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur les acteurs associatifs présents sur son territoire.

Les Conventions Vertes finançant les têtes de réseau naturalistes régionales et l'Ecopole sont le support de financements pour assurer ces missions et elles constituent la pierre angulaire de la politique régionale en matière d'acquisition des connaissances naturalistes (840 000 €) via le mouvement associatif comme en matière de sensibilisation des publics (2 300 000 €).

Par ailleurs, un observatoire régional de la biodiversité a été créé pour synthétiser les informations scientifiques sur les espèces et les milieux naturels et les rendre accessibles au grand public. Bien que la politique agricole régionale et surtout le FEADER, 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune, géré par la Région, consacrent des moyens importants à la préservation de la biodiversité, l'inscription de la biodiversité comme une responsabilité sociétale des entreprises au sein même des dynamiques économiques reste largement à construire.

En matière de recherche on peut également citer des recherches spécifiques comme valBioDiv et LocaFlore, ou comme les recherches Tourbières (réseau Midi, avec des coopérations internationales) qui ont été financés par la Région.

Les principaux financements régionaux en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité sont inscrits dans les **Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) dont au moins 5 % « de la dotation de base », telle que définie dans le cadre des CRST en 2012**, doivent être consacrés à la biodiversité soit 16,5 millions d’euros par génération de contrats. **Ce principe a été reconduit à l’occasion de la refonte des CRST intervenue en 2017**. Les CRST ont tous été négociés et la somme réservée s’élève à 19 M€.

Le financement régional des programmes annuels d’actions des parcs naturels régionaux (PNR) et des réserves naturelles régionales (RNR) représente 7,36 millions d’euro inscrits au titre du CPER 2015-2020.

Les types d’interventions régionales en matière de biodiversité sont détaillées en annexe du présent rapport.

Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en session plénière le 19 décembre 2019 et approuvé par arrêté préfectoral le 4 février 2020, porte l’ambition d’une **région à biodiversité positive d’ici 2030**.

Le SRADDET intègre le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et réaffirme l’importance écologique des dix « sous-trames prioritaires » au travers de l’objectif 18 et des règles générales n° 36 à 40. Le réseau écologique régional constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques à préserver/restaurer est désormais connu et constitue un préalable pour agir de manière ciblée, en particulier sur l’identification, la préservation et la restauration des milieux remarquables (mares, bocages, pelouses sèches), ainsi que la circulation des espèces.

Par ailleurs, le SRADDET porte d’autres ambitions favorables à la biodiversité comme la gestion économe de l’espace avec l’objectif de diviser par deux la consommation d’espaces naturels, forestiers et agricoles d’ici 2025 et de réduire l’artificialisation, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un solde zéro mesuré à l’échelle régionale en 2040 (objectif n°5). Enfin, la préservation de la ressource en eau (objectif n°17), l’intégration des principes d’urbanisme durable dans les documents de planification et d’urbanisme locaux (règle générale n°8), ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine notamment paysager (règle générale n°13) concourent également à l’objectif d’atteinte de biodiversité positive en région Centre-Val de Loire.

Il s'agit désormais de décliner la stratégie régionale portée dans le SRADDET dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT, ou à défaut plans locaux d'urbanisme), les chartes de parcs naturels régionaux, les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et les plans de déplacements urbains. Pour accompagner cette mise en œuvre, un « guide d'application » du SRADDET est en cours d'élaboration, dans une démarche concertée entre Conseil régional, structures porteuses des documents locaux et services de l'Etat. La finalité de ce document « mode d'emploi » est notamment de faciliter la prise en compte et la traduction concrète des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, ainsi que la mise en œuvre de la logique « éviter, réduire, compenser » dans les projets d'aménagement.

Dès 2021, la mise en place du suivi du SRADDET permettra de fournir de premières indications et données sur l'évolution du territoire régional et l'avancement vers les objectifs du SRADDET.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

L'amélioration de la qualité des eaux s'inscrit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau, qui trouve une déclinaison à l'échelle interrégionale dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 Loire-Bretagne et Seine-Normandie. L'objectif est ambitieux, il vise à restaurer le bon état écologique de 2/3 des masses d'eau aux horizons 2021 ou 2027 en fonction de leur degré d'altération. Actuellement, 19 % des masses d'eau sont en bon état écologique en région Centre-Val de Loire.

Avec la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la compétence d'intervention des agences de l'eau est élargie à la biodiversité terrestre et marine, ainsi qu'à la protection du milieu marin. Parmi les trois enjeux prioritaires du 11^{ème} programme d'intervention pour la période 2019-2024, il a été identifié « la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ».

Depuis 2007, la Région met en œuvre des contrats de rivière qui ont pour objectif de programmer des travaux de restauration écologique des cours d'eau et des zones humides et lutter contre les pollutions diffuses.

La Région finance les opérations sous deux conditions :

- L'engagement d'un contrat de rivière,
- La présence d'un poste d'animateur ou de technicien de rivière.

L'articulation avec les politiques nationales et européennes

Les crédits régionaux d'accompagnement des politiques déployées en faveur de la biodiversité (hors crédits CRST) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) et le Contrat de Plan Interrégional Etat Région Loire (CPIER Loire) et dans les Fonds structurels d'Investissement Européens (FESI) : FEDER et FEADER.

Les processus de négociation d'un nouveau CPER 2021-2027 et d'un nouveau FEDER sont en cours ainsi qu'un cinquième Plan Loire Grandeur Nature qui combine les deux outils au niveau interrégional.

Il est prioritaire pour la Région d'inscrire la biodiversité et l'adaptation au changement climatique comme la priorité transversale des futurs CPER, CPIER, FEDER et FEADER.

La Région est autorité de gestion des fonds européens. Au sein de la prochaine programmation des fonds européens et structurels d'investissement pour la période 2021-2027 un volet biodiversité est prévu afin de financer des actions de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire régional au titre de l'objectif spécifique 2 (OS 2).

De même le futur CPER prévoira un objectif de préservation de la biodiversité, des paysages et de la ressource en eau. L'adaptation de la ville au réchauffement climatique constituera un enjeu majeur avec le traitement des îlots de chaleur, le développement de la biodiversité urbaine, la renaturation ou la re-densification, la gestion de l'eau pluviale...

Pour mémoire le Plan Loire Grandeur Nature (cofinancé le CPIER et par des programmes interrégionaux FEDER) comprend un volet biodiversité qui concerne les milieux ligériens aquatiques et qui permet de mener une politique coordonnée en matière de poissons migrateurs en particulier.

III. L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB)

Le 1^{er} janvier 2019 à l'initiative de la Région et de l'État l'Écopôle a été transformé en Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire.

Ce nouvel établissement public de coopération environnementale rassemble une communauté d'acteurs unis pour la reconquête de la biodiversité de notre région.

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) est financée, à parité, par l'Office Français de la Biodiversité et la Région. Son Conseil d'administration réunit des représentants des services de l'État (DREAL, OFB, DRAAF), des collectivités (Région, PNR, EPCI, Métropole), de la recherche (INRAE), des associations naturalistes (FNE, URCPiE, Maisons de Loire, Graine Centre, CEN),

des chambres consulaires (CCI, Chambre Régionale d'Agriculture), et des usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs, forestiers). Animée par une équipe de sept salariés, l'ARB a vocation à réunir au-delà de ses membres lors de ses travaux.

Sa stratégie (présentée en détail dans l'annexe 2) a été validée en février 2020 et insiste sur la nécessité de « mettre la biodiversité au cœur de la société » et d'intégrer la biodiversité dans tous les domaines de l'action publique et privée. Pour y parvenir concrètement, l'ARB a pour missions de mobiliser, créer du lien et de faire émerger localement des projets reproductibles et efficaces.

L'ARB se positionne aussi en tant que Centre de Ressources sur la Biodiversité. La structuration d'un réseau d'acteurs, mobilisés pour la reconquête de la biodiversité, doit permettre d'enclencher plus d'actions dès 2020 pour agir dans un contexte d'urgence.

IV. Une Région engagée avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire

L'urgence liée à la biodiversité nécessite des réponses coordonnées, c'est ce que permet aujourd'hui l'ARB. La Région, qui assume la présidence de l'agence, est particulièrement attentive à son rôle de creuset des initiatives autour de la biodiversité et à la mise en synergie de ses politiques avec les préconisations issues de ces initiatives. Ainsi le Conseil d'Administration de l'ARB s'est prononcé début 2020 pour la mise en route de plusieurs chantiers thématiques considérés comme majeurs pour la région.

Le premier, unanimement reconnu comme prioritaire, est celui d'un dialogue avec les agriculteurs pour trouver des solutions à la perte de biodiversité due aux pratiques agricoles.

Ensuite la participation à la COP régionale permettra aux membres de l'ARB de s'engager sur une participation à une ou plusieurs des trois coalitions sur la biodiversité.

Enfin l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a confirmé le lancement du projet LIFE ARTISAN, convention de financement signée avec l'Union Européenne, et engage ainsi l'agence dans un travail sur les solutions fondées sur la nature.

1. Agriculture et biodiversité

L'agriculture est une activité économique présente sur la majorité de l'espace régional. C'est une activité très dépendante du bon fonctionnement des écosystèmes mais qui a des impacts négatifs importants du fait des pratiques modernes d'élevage et de culture. En particulier, les méfaits de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la biodiversité sont connus, mais les dispositifs d'accompagnement de leur réduction (ECOPHYTO) sont en échec. A rebours la diversité de paysages, de cultures, les infrastructures agroécologiques, la taille limitée des parcelles agricoles sont déterminants pour la biodiversité.

Les membres de l'ARB se sont prononcés pour un travail initial sur l'apport de la biodiversité à l'agriculture dès le deuxième semestre 2020, puis sur la mise en place d'un groupe de travail. Sera organisée une conférence sur la thématique avec plusieurs spécialistes pour poser les éléments de diagnostic et ouvrir le débat. Les éclairages privilégiés seront ceux portant sur des études et expérimentations scientifiques permettant de travailler à des pistes concrètes d'évolution des pratiques agricoles.

Changement climatique : trois propositions de coalitions pour la COP régionale

La mise en place d'une COP régionale doit répondre au double enjeu climat et biodiversité. C'est pourquoi le conseil d'administration de l'ARB a approuvé la proposition de coalitions sur trois thèmes :

La première coalition porte sur la création d'un dispositif de compensation carbone régionale, notamment à l'attention des habitants, leur permettant de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre par le financement d'opérations de restauration/entretien de milieux naturels régionaux. En effet, prairies, zones humides, boisements... stockent le carbone quand ils sont en bon état écologique. Première étape de ce travail, répertorier et valoriser les outils existants au niveau national pour une utilisation ciblée à l'échelle de la région. Deux outils sont déjà identifiés : la plateforme de financement participatif MiiMOSA au service de l'agriculture et l'alimentation, et l'association DURAMEN de mécénat carbone pour la filière bois. La coalition proposera si besoin la création d'outils supplémentaires.

La deuxième coalition concerne la rédaction d'une stratégie de végétalisation en région Centre-Val de Loire. L'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone par la végétalisation et la renaturation des villes et bourgs, l'atténuation du phénomène d'îlots de chaleur dans ces espaces urbanisés, ainsi que la végétalisation dans les milieux ruraux et agricoles.

La troisième coalition est une coalition d'actions en vue de favoriser la préservation et la restauration des zones humides existantes. Les livrables seront la production d'outils pédagogiques à destination des décideurs (élus, aménageurs) sur l'intérêt majeur de ces zones dans le contexte du changement climatique. Il s'agit de mettre en avant les solutions fondées sur la nature et de les intégrer dès la conception des projets d'aménagement du territoire.

Les Solutions Fondées sur la Nature

Le changement climatique a des effets délétères sur la biodiversité et pose d'énormes problèmes en particulier à la forêt régionale et à l'agriculture. Il est un accélérateur de l'effondrement de la biodiversité : sa rapidité et sa violence ne permettent pas l'adaptation de nombreuses espèces animales et végétales.

Pourtant c'est en se tournant vers les capacités de la nature que des solutions d'atténuation des effets de ce changement peuvent émerger.

Les solutions fondées sur la nature, souvent négligées, contribuent à la lutte contre les changements climatiques tout en apportant des bénéfices pour la préservation de la biodiversité et des avantages combinés sur les plans économiques,

environnementaux, et sociaux. Lorsque la science et la technologie se combinent pour tenter de reproduire les fonctionnalités naturelles, elles sont généralement moins efficaces, plus chères et génèrent des externalités négatives. En particulier, les solutions naturelles sont incontournables pour le captage et le stockage du carbone, pour atténuer les effets du changement climatique et notamment lutter en ville contre les îlots de chaleur, pour stabiliser les sols et lutter contre les glissements de terrain, réguler les inondations et limiter l'impact des sécheresses.

Le projet LIFE ARTISAN de l'Office National de la Biodiversité qui porte sur ce sujet a été accepté par l'UE. L'OFB va positionner des chargés de mission « solutions basés sur la Nature » dans les ARB dont l'ARB Centre Val de Loire.

V. Dix engagements de la région Centre-Val de Loire

Au-delà de l'appui majeur apporté à l'ARB, la Région renforcera sa mobilisation en faveur de la biodiversité au travers ses politiques dédiées à l'environnement et de manière transversale dans l'ensemble des politiques qu'elle mène. Pour cela, un programme de 10 actions sera mis en œuvre et portera sur deux volets :

- **Protéger** contre la dégradation et la disparition des milieux et des écosystèmes,
- **Mobiliser** élus, acteurs économiques et habitants.

Volet Protection

1. Poursuivre la création des aires protégées

La nouvelle Stratégie française des Aires Protégées (SAP) 2020-2030 vise à renforcer le réseau des espaces protégés, pour atteindre 30 % de territoires terrestres et marins protégés. Ces espaces regroupent les protections réglementaires (Réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...) et contractuelles (Parcs naturels, sites en gestion conservatoires, Natura 2000...). La Stratégie portera des actions de création, d'extension et de gestion d'aires protégées, et intégrera également des enjeux qualitatifs notamment d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de bonne gestion.

Depuis 2011, la Région a classé cinq réserves naturelles régionales sur une superficie totale de 398 hectares, complétant ainsi les cinq réserves naturelles nationales existantes. Face au besoin de protection de la biodiversité remarquable, il est proposé d'œuvrer dès 2020 pour étendre la superficie d'aires naturelles protégées en région Centre-Val de Loire, notamment par la création de nouvelles réserves naturelles régionales ou l'extension de celles existantes si cela s'avère cohérent. Un travail en lien avec les services de l'État (DREAL) sera lancé pour analyser les opportunités parmi les sites potentiels.

La Région se donne pour objectif de doubler la surface de réserves régionales d'ici à 2030. Pour y parvenir, le financement d'études de faisabilité, préalables à la création de nouvelles réserves naturelles régionales, pourra être proposée par voie d'appels à projets pour sélectionner des sites qui répondent aux critères de classement d'une RNR.

Déployer des outils de protection de la biodiversité ordinaire

La Région souhaite expérimenter le dispositif des **Obligations Réelles Environnementales (ORE)** sur tout le territoire avec les propriétaires fonciers volontaires. L'ORE correspond à un contrat par lequel le propriétaire foncier attache volontairement et durablement une vocation environnementale à sa propriété, associée à l'assurance que ces modalités d'usage seront transmises. Ce contrat choisi et librement consenti entre un propriétaire et un cocontractant doit concourir au maintien, à la conservation, à la gestion ou à la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Une collectivité territoriale dotée de la compétence préservation de la biodiversité, comme la Région, peut se constituer « cocontractant ». La Région pourrait s'appuyer sur l'expertise de la fédération des conservatoires d'espaces naturels et le Cen Centre-Val de Loire pour mobiliser les propriétaires fonciers, notamment les agriculteurs et les collectivités locales. L'intérêt du dispositif ORE est de pouvoir intégrer dans un réseau régional d'espaces préservés des sites relevant d'une « biodiversité ordinaire » et pas uniquement des sites à biodiversité « remarquable ».

La Région lance l'expérimentation du dispositif ORE dès 2020 et recherchera des opérateurs locaux. Le renouvellement des Contrats de Parcs dès 2021 avec les trois PNR permettra d'insérer cette initiative sur des territoires tests au titre de la mission « d'expérimentation » des PNR.

Promouvoir les Parcs Naturels Régionaux

L'outil PNR permet à des territoires riches en biodiversité mais fragiles économiquement de s'organiser pour valoriser leurs atouts et faire face à leurs difficultés. Plusieurs régions naturelles du territoire régional répondent à cette définition.

C'est particulièrement le cas de la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe, qui se trouve confrontée à l'engrillagement de ses espaces et aux ruptures de la continuité écologique.

C'est aussi le cas du sud Berry : ce territoire de la Région dominé par l'élevage et les prairies permanentes pourrait devenir un exemple de l'harmonie possible entre les activités humaines et la biodiversité. La Région Centre-Val de Loire a voté en

2018 le financement de l'accompagnement des Pays Berry-Saint-Amandois et La Châtre-en-Berry dans leur démarche de création d'un Parc Naturel Régional.

La Région accompagnera la création d'un PNR « bocage » dans le sud Berry et une réflexion en vue d'une préfiguration d'un PNR Sologne, en complément des trois PNR existants. La Région, en lien avec les syndicats mixtes de Parcs, poursuivra également les démarches de révision et de renouvellement de chartes, celle du PNR Loire Anjou Touraine dans un premier temps, puis celles des PNR de la Brenne et du Perche.

Restaurer les continuités écologiques

La question des continuités écologiques est centrale pour restaurer des écosystèmes durables. La Région a financé sur son territoire la cartographie de la Trame Verte et Bleue pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le SRADDET s'appuie sur cette cartographie dans ses prescriptions et préconisations. A la nécessité de rétablir les continuités aquatiques et terrestre, il convient d'ajouter la prise en compte de la trame noire en raisonnant l'éclairage nocturne, ainsi que la trame brune qui vise à préserver la continuité des sols.

La Région est d'ores et déjà engagée sur le rétablissement des continuités. En particulier, elle soutient la mobilisation des acteurs locaux contre l'engrillagement systématique de la Sologne et intervient via les CRST à travers le financement d'aménagement de restauration ou création de corridors.

En concertation avec les agences de l'eau, la Région déploie des contrats de rivière (contrats territoriaux de milieux aquatiques) en renforçant les actions les plus efficaces de reconquête de la biodiversité. Les seuils et obstacles sur les cours d'eau entravent la circulation de la faune aquatique et empêchent les migrations et sont pointés comme à solutionner dans le SDAGE. Les travaux d'effacement sont prioritaires.

Renforce avec les agences de l'Eau le volet « pollutions diffuses » des Contrats signés sur les divers bassins régionaux, avec en priorité la protection des zones de captage ;

La Région augmente son taux d'aide pour les travaux d'effacement pour le porter à 30 % (en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau de 70%).

Installer la Nature en ville et végétaliser les espaces

Il conviendrait que les constructions ou les requalifications de bâtiments ou de sites aient pour principe que la biodiversité soit équivalente ou supérieure à celle existante avant le projet. Pour ce faire, les maitres d'ouvrage sont encouragés à mobiliser des écologues dans les équipes de conception, pour proposer des projets à la hauteur des enjeux. Cela permettrait de proposer des projets intégrant l'installation de plantes grimpantes, la pose de nichoirs adaptés pour les oiseaux, les chiroptères ou les insectes, des orientations paysagères, une réflexion sur la gestion des eaux pluviales par infiltration et création de noues...

Par ailleurs la création de mares, les plantations, la végétalisation des surfaces contribuent à la fois à la biodiversité et au rafraîchissement des îlots de chaleur tout comme les cheminements verts. Il s'agit de doter les villes de véritables infrastructures vertes mais aussi de laisser ou recréer des espaces sauvages.

L'ARB pourra amener une expertise et un retour d'expériences sur ces réalisations. L'objectif est de donner à voir aux élus et aux techniciens des projets reproductibles et efficaces.

Des documents types réalisées avec l'ARB seront proposées aux acteurs locaux pour les aider à mettre en œuvre les actions en faveur de la prise en compte de la biodiversité dans leur projet d'aménagement du territoire. L'idée est d'intégrer la préoccupation « biodiversité » dès la phase de conception des projets en lui donnant une plus-value.

Les équipements ou travaux préconisés pour contribuer au développement de la nature en ville peuvent être d'ores et déjà être financés via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

En particulier, la Région finance au taux de 40 % des espaces publics dans la mesure où ils bénéficient d'un accompagnement par un paysagiste concepteur et suivent des préconisations en matière de qualité urbaine et paysagère, de perméabilité des aménagements, de préservation de la biodiversité, de sobriété énergétique.

Les aménagements et équipements favorables à la biodiversité sur le bâti peuvent également être soutenus, au taux de 80 %, au titre du volet biodiversité des CRST, comme par exemple, pour préserver des espèces en présence, des nichoirs à oiseaux (opération soutenue dans une Copropriété à St Jean de la Ruelle), la végétalisation de façades ou de toitures, l'installation de ruches...

Afin d'inciter à une prise en compte accrue de la biodiversité dans les investissements financés par la Région, les possibilités de financements dans le cadre des CRST seront mieux mises en visibilité :

Concernant les espaces publics, un cahier de recommandations sera diffusé auprès des collectivités.

Concernant les projets immobiliers, le financement de leur volet biodiversité sera mis en valeur, et la Région indiquera les types d'aménagements et d'équipements éligibles (nichoirs, végétalisation...) avec des exemples concrets à l'appui afin de susciter davantage de projets prenant en compte la biodiversité dans la construction ou la rénovation.

Concernant la renaturation et la végétalisation des espaces urbains, dans une logique d'adaptation au changement climatique, la Région incitera les territoires à proposer des programmes globaux (études et investissement) et les soutiendra au titre du volet biodiversité des CRST, selon les modalités du cadre relatif à la trame verte et bleue.

En complément, la Région soutiendra les actions portées par les coalitions de l'ARB.

Développer la recherche pour faire face aux aléas climatiques

Le changement climatique a des conséquences importantes en termes de catastrophes naturelles. Les cours d'eau régionaux sont régulièrement impactés par des inondations comme par des épisodes de sécheresse. En 2016, la région était particulièrement touchée en raison d'une crue exceptionnelle du Loing et du Cosson qui a inondé le Château de Chambord. En 2019, les étiages de la Loire, du Cher et de l'Indre ont atteint un niveau historiquement bas. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable des territoires en amont des bassins montrent notre vulnérabilité et l'importance des choix à venir. Et la survie des espèces fluviales, qui arrivent en tête des espèces concernées par l'effondrement de la biodiversité, doit être une priorité.

La Région soutient le maintien du volet biodiversité et l'insertion d'un volet recherche sur les conséquences du changement climatique dans le Plan Loire V.

La Région soutient les solutions fondées sur la nature, qu'il s'agisse de projets de recherche dans le cadre de son Appel à Projets d'intérêt régional sur la Recherche ou qu'il s'agisse d'initiatives dans le cadre du dispositif A vos ID.

Volet Mobilisation

Mobiliser les entreprises et les agriculteurs

Les activités économiques régionales peuvent être sources de pollution et en particulier de perturbateurs endocriniens comme le montre l'étude menée par la Région sur ce thème. Les sources sont essentiellement dans les emballages plastiques, l'agriculture mais aussi dans la cosmétique.

Un travail de concertation avec les acteurs économiques est engagé au sein de l'ARB.

La prise en compte de l'environnement naturel ne doit plus être perçue comme une contrainte mais comme une nécessité vitale pour l'avenir. Cette prise en compte est source d'aménités non négligeables (cadre de travail, santé). Les entreprises régionales seront encouragées à s'engager dans le projet national Entreprises Engagées pour la Nature.

En agriculture au-delà du travail mené avec l'ARB, la Région soutient d'ores et déjà la labellisation HVE de niveau 3 accompagnée par la Chambre Régionale d'Agriculture.

Le soutien à l'Agriculture biologique est renforcé dans le plan bio régional complémentaire du plan Ambition bio de l'État. Ce plan comportera un volet excellence environnementale sur la biodiversité dans les fermes en Agriculture Biologique.

La Région soutient l'Union Régionale Génétique du Centre qui préserve la biodiversité domestique.

La Région met en place un plan ambitieux de soutien et de développement de l'agriculture biologique qui contient un volet biodiversité.

La région encourage la labellisation des efforts menés par le secteur agricole (HVE, bio) et économique (ETN) dans ses champs d'action : soutien de l'accompagnement des agriculteurs, plan bio, stratégie alimentation.

Elle proposera d'accroître la recherche sur les bénéfices apportés par l'utilisation de matériaux biosourcés.

Elle proposera également de s'appuyer sur l'expertise de chercheurs pour mener des expérimentations.

Encourager l'engagement des collectivités

Beaucoup de communes et de territoires mènent des actions en faveur de la biodiversité qui ont parfois précédé les évolutions législatives. C'est le cas des opérations zéro pesticide que la Région a soutenu dans ses Contrats avec les Pays et les Agglomérations avant l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. La Région accompagne les territoires soit avec ses partenaires comme les Agences de l'Eau dans les **Contrats Territoriaux** soit par des dispositifs spécifiques comme les **Inventaires de la Biodiversité Communale** qui sont soutenus à hauteur de 80 % dans les CRST. Ces financements peuvent concourir à l'engagement dans la démarche **Territoire Engagé pour la Nature** labellisée par l'État.

Enfin la Région soutiendra l'accompagnement des collectivités qui atteignent les objectifs régionaux en matière d'Agriculture Biologique via le label **Territoire Bio Engagé**.

La Région poursuit son appui à la mobilisation des collectivités en faveur de la biodiversité.

Amplifier le soutien aux initiatives pour le climat et la biodiversité

A vos ID finance les initiatives partenariales destinées à construire des projets qui portent du développement sur les territoires. Cet esprit partenarial est l'occasion de faire partager l'objectif de « biodiversité positive » et d'encourager la réalisation d'opérations concrètes sur les territoires. Les initiatives A vos ID qui s'inscriront dans cet objectif de développement de « la biodiversité positive » ainsi que celui de l'adaptation au changement climatique seront donc encouragées.

La Région propose de bonifier de 10 % le taux d'intervention de A vos ID pour les initiatives en faveur de la biodiversité et du climat soit 60%.

Sensibiliser l'ensemble des habitants

Associer les citoyens dans les actions liées à la biodiversité est un enjeu majeur pour réussir la sensibilisation au bien-fondé de la protection des espèces et des habitats naturels qui nous entourent.

La Région est partie prenante de la CREEDD¹ qui intervient auprès des scolaires sur les questions de durabilité. En 2020, elle suivra particulièrement le déploiement des aires terrestres éducatives (ATE) dans les écoles.

Au-delà des scolaires, l'outil ORE (obligations réelles environnementales) pourra être mobilisé par les citoyens pour protéger des sites.

Par ailleurs la redéfinition des différents défis citoyens (qui consistent à accompagner aux changements de pratiques sur les thèmes énergie, déchets, biodiversité, alimentation) est en cours, avec pour objectif d'associer de nouveaux défis (biodiversité, déchets...) sous un chapeau commun de Défis de la Transition. L'accessibilité de ces défis à l'ensemble de la population en fait des outils importants de l'appropriation des enjeux.

Un défi biodiversité sera proposé dès fin 2020 dans le cadre des défis de la transition.

1 CREEDD : convention régionale pour une éducation à l'environnement en faveur du développement durable

ANNEXE 1

Interventions régionales au titre de la biodiversité

1. Au titre des politiques dédiées au patrimoine naturel

Le travail mené sur la connaissance a permis de publier en 2014 le **livre Rouge des habitats et espèces menacées de la région Centre-Val de Loire** et les **états des lieux régionaux de la biodiversité publiés par l'Observatoire régional de la biodiversité en 2015 et 2017**.

Concernant la **connaissance**, les associations mettent en œuvre de nombreux inventaires sur des zones ZNIEFF, Natura 2000, en lien avec des Plans Nationaux d'Actions (PNA). Ces études et inventaires font ensuite l'objet d'une valorisation par la création d'outils techniques ou de supports d'aide à la décision pour les collectivités et les aménageurs comme l'outil "Planter local" qui propose les espèces adaptées à la plantation pour chaque territoire.

Parmi les activités associatives (réunions, sorties naturalistes, conférences, expositions...) le travail de **sensibilisation du public**, des élus locaux et la participation aux débats ont une importance majeure pour la prise en compte de la problématique biodiversité dans la société.

Concernant la découverte de la biodiversité pour le grand public, le **site Internet de la Région Découverte nature** <https://nature.regioncentre-valde Loire.fr/> centralise les animations et les sorties proposées via un « agenda nature ». Il s'agit de sorties encadrées par des naturalistes ou des animateurs nature.

A titre d'exemple, les Maisons de Loire agissent pour la sensibilisation du public scolaire aux richesses naturelles du fleuve Loire. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Brenne Berry sensibilise les lycéens à la biodiversité de leur territoire. L'association Nature 18 propose à des adolescents un séjour chantier-nature de dix jours en immersion combinant des travaux d'entretien d'une pelouse à orchidées classée Natura 2000 et la découverte de la nature. Elles proposent depuis 2016 un catalogue annuel de formation modulaire pour la montée en compétences des acteurs de l'environnement en région.

La Région soutient également les lieux dédiés à la sensibilisation à la préservation de la biodiversité de type Maison de la nature comme par exemple la création de la Maison des espaces naturels à Ecluzelles sur la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (635 400 € accordés au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale), la création de parcours de découverte du patrimoine naturel.

Outre l'approche intégrée de la biodiversité par la trame verte et bleu, la Région se mobilise **pour préserver les réservoirs de biodiversité** ; c'est à dire cibler des actions sur des territoires à haute valeur écologique, comme les réserves naturelles régionales qui bénéficient d'une réglementation de protection.

Les **réserves naturelles régionales** sont des outils réglementaires puissants et bien adaptés pour protéger le patrimoine naturel remarquable ou les espaces naturels menacés.

Les réserves naturelles régionales sont gérées prioritairement à des fins de conservation de la nature, selon une réglementation « sur mesure » et des modalités de gestion planifiées sur le long terme, validées et évaluées par des experts. Elles appartiennent pour la plupart à la catégorie IV de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Depuis 2011, cinq réserves naturelles régionales (RNR) ont été créées et représentent en cumul une surface totale de 398 hectares. Elles correspondent à des sites écologiques ou géologiques d'intérêt régional ou présentant des espèces menacées qui figurent sur le livre rouge des habitats naturels et espèces menacés en région Centre-Val de Loire. Il est important de noter que les réserves contribuent à la valorisation touristique des territoires et constituent des supports pour promouvoir l'éducation à l'environnement.

La Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne-Massé-Foucault dans l'Indre reçoit près de 10 000 passages de visiteurs par an dont du public scolaire.

Les **Parcs naturels régionaux (PNR)** interviennent également en faveur de la biodiversité ordinaire et domestique autrefois présente avec des spécificités dans chaque territoire, mais aujourd'hui menacée ; comme les abeilles domestiques, les insectes, les oiseaux des champs, les libellules et papillons, mais aussi d'anciennes races fermières comme l'âne Grand Noir du Berry ou des variétés aujourd'hui délaissées par manque de rentabilité.

Les PNR interviennent également sur les « hots spots » régionaux en termes de milieux naturels comme les pelouses calcaires, les landes sur sols acides, les zones humides et les prairies en accord avec les exploitants et les propriétaires fonciers. Ces habitats naturels remarquables sont identifiés, recensés dans les plans des Parcs intégrés dans les notices de gestion des chartes.

Les Parcs naturels régionaux agissent en faveur des espèces emblématiques et menacées en région Centre-Val de Loire. A titre d'exemple, le PNR de la Brenne mène des inventaires et suivis sur les populations de Cistude d'Europe (tortue) et de Caldésie (plante aquatique). Le Rôle des genêts et le Busard cendré (oiseaux) sont suivis au PNR Loire Anjou Touraine et la Chouette chevêche fait l'objet de suivis dans le PNR du Perche.

Pour coordonner au niveau régional la **lutte contre les plantes invasives**, un groupe de travail régional s'est constitué, co-piloté par le Conservatoire d'espaces

naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Une liste hiérarchisée régionale de 39 espèces végétales invasives en Centre-Val de Loire a été établie et comprend 39 espèces. Cette connaissance des espèces permet d'assurer une veille et un suivi de l'évolution via la réalisation d'une cartographie de répartition des espèces sur le territoire régional, et une animation auprès des collectivités et des aménageurs pour lutter contre ces espèces.

Au niveau local, le PNR de la Brenne s'est dotée d'une « brigade d'intervention » pour lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes notamment présentes sur les étangs tels que la Jussie, l'écrevisse rouge de Louisiane et la grenouille taureau.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine et le Comité Départemental de Protection de la Nature et de Environnement de Loir-et-Cher sont partenaires d'un projet européen LIFE CROAA pour préserver les espèces autochtones d'amphibiens contre la propagation d'amphibiens exotiques envahissants. Le front de colonisation du Xénope lisse est contenu à ce jour à l'extérieur du territoire régional.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) et du Plan Loire grandeur nature IV la Région s'est engagée avec **le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire** (CEN CVdL) à hauteur de 3,1 M€. Le CEN CVdL intervient sur près de 3 800 hectares et 133 sites et notamment sur des sites aux fonctionnalités écologiques importantes comme les forêts alluviales, les prairies, les pelouses sèches, les marais, les étangs et les grottes à chauves-souris.

L'opération « Objectif Balbuz@rd » implique quatre partenaires (ONF², FNE³, LNE⁴, RTE⁵) depuis 2017 pour suivre par webcam et préserver les populations de Balbuzards pêcheurs en Sologne et en forêt d'Orléans. Cette opération vise à préserver une espèce très menacée sur le territoire national mais présente en région Centre-Val de Loire.

Au titre de la politique de l'eau

Le SDAGE vise à restaurer le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau aux horizons 2021 ou 2027 en fonction de leur degré d'altération. Pour y parvenir, la Région Centre-Val de Loire et les deux agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie sont engagées via le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Le budget inscrit au CPER 2015-2020 est de 17 M€ pour la Région.

Pour atteindre l'objectif de la directive cadre sur l'eau, il faut diminuer considérablement les pollutions diffuses et généraliser les opérations de renaturation des rivières afin d'atteindre le « bon état écologique » : reconstitution

2 Office national des forêts
3 France nature environnement
4 Loiret nature environnement
5 Réseau de transport d'électricité

des méandres et du lit des cours d'eau, effacement des obstacles à la circulation des poissons et au transport des sédiments, restauration de zones inondables naturelles... Toutes ces opérations contribuent également à la consolidation de la trame verte et bleue régionale, qui en restaurant les continuités écologiques, vise à lutter contre l'érosion de la biodiversité régionale. Actuellement, 19 % des masses d'eau sont en bon état écologique en région Centre-Val de Loire. Une cellule régionale chargée de la coordination et de l'animation territoriale (CERCAT) a ainsi été déployée par la Région et intégrée à l'ARB pour apporter un appui aux territoires pour restaurer et préserver les milieux aquatiques, la ressource en eau, les zones humides, accompagner la prise de compétence GEMAPI, et l'adaptation au changement climatique en soutenant le déploiement de SAGE et de contrats de rivière. Actuellement, il y a 62 contrats de rivière sur le territoire régional, dont 27 sont opérationnels et 35 sont en cours d'élaboration. Il y a également 12 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

La convention signée en 2019 entre le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit d'aller plus loin en articulant les aides en faveur de l'agroécologie et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Au titre de la politique d'aménagement du territoire

Dans le règlement des CRST la Région a introduit la nécessité d'un volume financier en faveur de l'axe biodiversité (5 % de la dotation de base des contrats initialement) reconduit lors de la réforme de 2017 et correspondant à une enveloppe d'au moins 16,5 M€ pour une génération de contrats. L'ensemble des CRST a été négocié et le volume de crédits réservé s'élève à 19 M€ et 6,2 M€ sont d'ores et déjà engagés.

Dans ce cadre, la Région soutient des opérations contribuant à maintenir et/ou développer la biodiversité régionale, notamment via l'acquisition, la renaturation, la valorisation des sites naturels identifiés dans les trames vertes et bleues locales.

La mise en œuvre de la **trame verte et bleue (TVB)** vise à enrayer la perte de biodiversité par la préservation et la restauration d'un réseau écologique fonctionnel.

L'intégralité du territoire régional est désormais couverte par les TVB locales qui permettent d'identifier pour chaque à l'échelle des territoires de contractualisation, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les espaces naturels « relais » et les ruptures de la continuité écologique. Afin de préciser localement les enjeux relevés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Région a soutenu l'élaboration de TVB à l'échelle des territoires de contractualisation (soit 30 TVB) comprenant une cartographie au 1/25 000^{ème} et un programme d'actions favorables à la préservation et à la valorisation de la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un outil majeur d'accompagnement des collectivités pour l'aménagement de leur territoire permettant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SRADDET.

La Région intègre aussi dans le cadre des CRST des modalités et des bio-conditionnalités transversales affirmées dans le SRADDET pour maîtriser l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. **Les signataires d'un CRST s'engagent sur un objectif de limitation des surfaces artificialisées et tout projet d'aménagement doit démontrer qu'il ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue.**

De manière générale, toute étude spécifique permettant l'amélioration de la connaissance de **la biodiversité peut être soutenue dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST)**. Dans ce cadre, et à titre d'exemple, ont été financés : une étude sur les secteurs prioritaires à enjeux pour les chiroptères sur le PETR Centre-Cher, une étude sur les zones humides dans le Vendômois, une étude sur les corridors écologiques à l'échelle parcellaire dans le PLUi d'Agglopolys, des études sur la faune et la flore sur des sites sensibles (vallées, prairies humides...).

L'ensemble de ces données naturalistes récoltées est ensuite bancarisé sur le SIRFF (Système d'Information Régional sur la Faune et la Flore) de la région Centre-Val de Loire et sur le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

A noter également que les associations membres du Réseau FNE Centre-Val de Loire proposent une action "clé en main" aux communes et aux collectivités pour réaliser des **Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC)**. Ces inventaires contribuent au volet amélioration des connaissances de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et représentent un outil de sensibilisation et d'aide à la décision dans les projets d'aménagement pour les collectivités.

Fin 2019, près d'une centaine de communes de la région ont réalisé un IBC dont 35 ont été financés via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour une aide cumulée de 652 300 €.

En terme financier sur la période 2013-2019, **12,15 M€ ont été engagés** pour la biodiversité sur l'ensemble des contrats régionaux (3^{ième} génération de CRST), l'essentiel des financements concernent des opérations liées à la mise en place de la trame verte et bleue (6,6 M€) et à la gestion alternative des espaces publics (3,6 M€). A titre d'exemple, ont été financés :

- des opérations d'acquisition, d'aménagement, de réhabilitation ou de valorisation de sites naturels comme le « Plan mares » en Eure-et-Loir ;
- des opérations collectives de plantation de haies (« Plantons le décor » sur les territoires de Bourges et de Vierzon, « Si on plantait » sur le territoire du Berry-Saint-Amandois, plantations sur le Pays Castelroussin...)
- des aménagements favorables à l'accueil de la biodiversité comme la création de vergers conservatoires, l'installation de ruches pédagogiques, la pose de nichoirs sur le bâti ou dans les exploitations agricoles, l'acquisition de matériels et/ou de cheptel dans le cadre d'activités d'éco-pâturage ;
- des actions permettant de préserver la diversité génétique des espèces domestiques régionales : la préservation de la poule noire du Berry, de la

poule de Contres, la création du conservatoire de l'abeille noire de Sologne, du conservatoire du châtaignier du Boischaud sud, le développement de variétés anciennes de légumes (le chou navet d'Aubigny, le haricot barangeonnier...).

Au titre de l'agriculture

La Région est autorité de gestion du **Programme de Développement Rural (PDR) du FEADER Centre-Val de Loire 2014-2020**. Via la mesure 7, le PDR finance des opérations de préservation et de reconquête de la biodiversité en ciblant les sites à « haute valeur naturelle » ou les sites Natura 2000.

La mesure 10 permet la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur les zones à enjeux prioritaires de la Région que sont les zones Natura 2000 et les bassins d'alimentation de captage d'eau potable prioritaires pour les SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne. Entre 2015 et 2018, 80 447 hectares ont été engagés en MAEC.

La mesure 11 du PDR vise quant à elle à aider les conversions et le maintien en agriculture biologique. Entre 2015 et 2018, 44 079 ha ont été aidés au titre de la conversion ou du maintien à l'agriculture biologique.

Par ailleurs, le réseau d'associations pour le développement de l'agriculture biologique que sont BioCentre et les Groupements de Développement de l'Agriculture Biologiques départementaux sont aidés pour leur travail de sensibilisation de la profession agricole pour la conversion à l'agriculture biologique, mais aussi pour la structuration des filières. Une aide d'environ 500 000 € est accordée annuellement pour la mise en œuvre du plan pour le développement de l'agriculture biologique.

Via le FEADER, **la Région accompagne et favorise la montée en puissance de l'agroforesterie** et 144 hectares sont déjà concernés. Les projets éligibles aux aides concernent des exploitations agricoles situées sur des territoires avec un fort enjeu de protection de l'eau.

Dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), **la Région encourage la réalisation de diagnostics Biodiversité sur les exploitations agricoles** qui permettent d'identifier les actions à réaliser pour maintenir et développer la biodiversité ainsi que l'acquisition par les agriculteurs de matériels permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau (des pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, des techniques douces d'entretien des haies et d'éléments arborés, la protection de la faune et des économies d'eau).

La Région soutient dans cet axe des projets de recherche et l'Union des Ressources Génétiques du Centre. Via le PDR, des Mesures Agro-

environnementales spécifiques sont proposées aux agriculteurs notamment pour la protection des races domestiques menacées de disparition (538 Unités Gros Bétails aidés entre 2015 et 2018) ainsi que pour les apiculteurs (19 095 colonies aidées entre 2015 et 2018).

La Région soutient l'opération Pasto'Loire, débutée il y a plus de 10 ans, aujourd'hui portée par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire, pour son volet environnemental, et par la Chambre d'agriculture du Loiret, pour ses volets agricole et économique. Conciliant élevage et préoccupations environnementales, cette action maintien des habitats naturels ouverts (pelouses, prairies) afin d'y préserver la biodiversité, des zones d'écoulement de crues pour la Loire, tout en valorisant une activité traditionnelle dans le contexte d'élevage d'aujourd'hui.

Au titre de la Recherche

La Région soutient l'innovation scientifique et technologique par le financement de projets de recherche sur la biodiversité. A ce titre, la biodiversité est une thématique sociétale prioritaire ; 18 dossiers de projets de recherche en lien avec la thématique ont été déposés pour l'appel à projets 2020.

A ce titre, le projet Valbiodiv rassemble un consortium de chercheurs, d'entreprises et d'associations réunis autour du potentiel économique de la flore régionale. La finalité est de proposer des filières économiques via des applications en médecine, en cosmétique, en industrie et en écologie des essences végétales locales, voire des essences exotiques envahissantes.

ANNEXE 2

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) une stratégie élaborée collectivement et déclinée annuellement

L'ARB a corédigé avec ses membres en 2019 une stratégie pluriannuelle s'appuyant sur ses missions : être le centre de ressources régional sur la biodiversité, accompagner les acteurs dans les territoires, former, sensibiliser et mobiliser pour donner envie d'agir, partager la connaissance et faciliter l'action.

La Région, financeur avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de cette nouvelle agence, soutient les actions prévues par l'ARB au cours de l'année 2020, à déployer sur la durée, et notamment :

- Capitaliser via son centre de ressources des outils techniques, pédagogiques, de communication, et proposer des retours d'expériences réalisées sur le territoire régional. Constituer une base d'informations pouvant répondre aux besoins du plus grand nombre (élus, techniciens, entrepreneurs, agriculteurs, enseignants, grand public...) via des retours d'expériences, des guides pratiques, des conseils pour agir et convaincre, la présentation de la biodiversité en région, des liens vers les sites de référence des acteurs régionaux notamment, les acteurs mobilisables en région... autant d'informations à partager sur ce centre de ressources lors de sa mise en ligne en 2021. Des liens sont d'ores et déjà créés entre l'ARB et le réseau Oxygène qui permet de diffuser des expériences réussies pouvant être inspirantes.
- Développer l'animation territoriale et le conseil auprès des élus, des techniciens locaux pour faire émerger des projets en faveur de la biodiversité
- Informer et mettre en réseau les territoires et les porteurs de projets avec les structures existantes et les personnes ressources. Cette animation doit permettre d'amplifier la prise en compte de la biodiversité par les acteurs locaux, partager les retours d'expériences, accompagner ou amplifier la mobilisation des crédits régionaux réservés dans les CRST, et encourager les dispositifs favorables aux constructions dites « à biodiversité positive » ou sur la nature en ville. Une approche transversale de la biodiversité dans les projets de territoire est nécessaire pour faire émerger des initiatives et mettre la biodiversité au cœur des décisions publiques (biodiversité liée au tourisme, à la culture, à l'éclairage urbain, à l'aménagement des espaces publics et des zones d'activités...).
- Déployer le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature » qui permet aux communes et intercommunalités reconnues de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de leur programme d'actions opérationnelles à trois ans. La valorisation des Solutions fondées sur la nature est une démarche complémentaire importante engagée en 2020, permettant

de rappeler le rôle parfois irremplaçable des milieux naturels face aux **défis globaux (changement climatique, gestion des risques naturels, santé, accès à l'eau, sécurité alimentaire...)**.

- Engager la conception d'un « biodiversité tour » pour permettre aux collectivités d'aller rencontrer sur place les porteurs de projets en lien avec la biodiversité, pour partage d'expérience entre maîtres d'ouvrages.
- Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité afin de comprendre pour agir.
- Donner envie d'agir en faveur de la biodiversité nécessite en tout premier lieu de permettre à chacun de prendre conscience des interrelations permanentes entre nos activités et la nature. L'ARB va ainsi développer un argumentaire spécifique à chaque public, avec en 2020 « *Les mots pour convaincre* » à l'attention des collectivités, dont les décisions impactent l'ensemble du territoire. La sensibilisation doit toucher tous les publics : les scolaires avec le déploiement du dispositif national « Aires Terrestres Éducatives », le grand public avec le mois de la biodiversité, « Naturellement dehors » et le défi citoyen biodiversité...La formation et les rencontres techniques sont également nécessaires et seront déployées via le programme de formation modulaire conçu avec les associations naturalistes, et des journées thématiques (cimetièrre et biodiversité, solutions fondées sur la nature...).
- Porter l'animation de trois coalitions dans le cadre de l'accord COP régional.